



**Arrêté temporaire n°24-AT-0309
Portant réglementation du stationnement**

AVENUE DU GRAND PORT

Objet : Time to Move

Interdiction de
stationnement

Le 25 mai 2024

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

Vu l'arrêté n°66/2021 en date du 12/04/2021 donnant délégation de signature à l'adjoint au maire, monsieur Jean-Marc VIAL, chargé de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant la demande de Madame Marion Perivolas coach sportif,

Considérant que l'organisation du Time to Move rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 25/05/2024 AVENUE DU GRAND PORT,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le 25/05/2024 de 07h00 à 23h00, le stationnement des véhicules est interdit AVENUE DU GRAND PORT sur 15 emplacements du côté NORD du parking des Suisses. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux organisateurs.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée **au Directeur de Cabinet.**

ARTICLE 4 :

Destinataires :

- Madame Marion Perivolas
- Monsieur le Commandant de Police
- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie - site d'Aix-les-Bains

Arrêté N° 24-AT-0309
1/2

Police municipale
4 rue Jean Monard
73100 AIX-LES-BAINS
Tél : 04.79.35.38.36
Mail :
police@aixlesbains.fr

- ONDEA - Compagnie des transports du Lac du Bourget
- Le service voirie signalisation
- M le Chef de la Police Municipale

Aix-les-Bains, le 17 mai 2024

Pour le maire
l'Adjoint au maire d'Aix-les-Bains
Jean-Marc VIAL



Arrêté N° 24-AT-0309
2/2